

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par le soussigné greffier que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le **24 février 2025 à 19 heures, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique**, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Propriété située au 5781, rang Saint-Joachim (lot 3 490 866), secteur de Saint-Benoît (2024-0182) :**

Afin de régulariser :

- l'empiètement du garage isolé dans la marge avant soit à 9,90 mètres de la ligne avant du lot, alors que le règlement de zonage prescrit une marge avant de 12 mètres;
- la position du garage isolé soit dans la cour avant, alors que le règlement de zonage ne permet pas les bâtiments accessoires dans un cour avant;
- la superficie d'implantation au sol du bâtiment accessoire de 196 mètres carrés, alors que le règlement de zonage permet une superficie maximale de 110 mètres carrés.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 4 février 2025

La greffière adjointe,

Larissa Sirima, avocate